



Action IMMOBILIER

Toutes transactions immobilières et commerciales

Sulylvan HEITZ

Deux agences Tournon d'Agenais & Monsempron Libos

Tel : 05.24.32.40.82 ou 06.26.85.19.49

E Mail : agence@action-immobilier.fr

Site web : www.action-immobilier.fr



Carte professionnelle transaction sur immeuble et fonds de commerce n° CPI 47032016 000 004 627, délivrée par la C.C.I du LOT ET GARONNE
Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 Article 72 (extrait)

« Le titulaire de la carte transactions sur immeubles ne peut négocier ou s'engager à l'occasion d'achat, vente, échange, location, ou sous-location de droits immobiliers ou de fonds de commerce, sans détenir un mandat préalablement délivré à cet effet ... »

Notre agence n'ayant pas opté pour la perception des fonds, tous les versements seront établis à l'ordre du notaire désigné par nos clients.

TARIFS APPLIQUES PAR L'AGENCE

En matière de vente :

DE 0	à.....	45 735 € (313 121.07 F) : 10 % TTC
DE 45 736 €.....	à.....	106 715 € (700 000 F) : 8 % TTC
DE 106 716 €.....	à.....	155 000 € (1 016 733 F) : 7 % TTC
155 001 € et plus	: 6 % TTC

Ces pourcentages sont calculés par rapport aux prix de vente.

ESTIMATION : 100 € TTC

Les mandats de vente faisant l'objet d'une délégation de la part d'une autre agence immobilière adhérente d'un groupement ou d'une association d'agents immobiliers dont le règlement intérieur prévoit pour chaque adhérent, la délégation automatique de ses mandats exclusifs à l'ensemble des adhérents. Le montant des honoraires est celui correspondant au barème de l'agence détenant le mandat principal